



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 19.08.2024 et à l'occasion de la manifestation « Tempus Mediaevale », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 (rue Principale et rue de Goebblange) à Koerich et Goebblange.

Art.1 : Pendant la période du 7.09.2024 à 10:30h jusqu'au 8.09.2024 à 18:30h, la circulation sur le CR109 (rue Principale et rue de Goebblange) à Koerich et Goebblange sera règlementée comme suit :

- a) Sens unique sur le CR109 (rue Principale et rue de Goebblange) à Koerich et Goebblange en direction du centre du village de Koerich, ceci sur le tronçon après l'intersection avec la rue Pierre Braun à Goebblange jusqu'à l'intersection avec la rue du Moulin à Koerich.


Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 19.08.2024

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,

Pr. le Secrétaire empêché,


Daniel WIRTH




Mireille MAAR